

Edito

Les manifestations des associations se poursuivent, n'oubliez pas la soirée comique de Marc Gelas, un enfant du pays.

Février c'est aussi le mois des gourmandises avec les crêpes puis les bugnes !

Vous pourrez lire dans ce numéro des astuces pour mieux trier nos ordures ménagères afin de recycler et faire baisser le budget d'élimination des déchets.

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village en descendant de la Croix Régis vont bientôt démarrer. Soyez prudent aux abords du chantier.

Enfin, vous trouverez ci-joint le dernier numéro de la lettre INTERCOM INFO de la CCRC.

Fin mars une lettre d'information de Vienne Condrieu Agglomération paraîtra pour vous présenter la nouvelle organisation du territoire.

Fanny Palluy et Isabelle Guinand Capuano

AGENDA

FEVRIER

Vendredi 2 : Fête de la Chandeleur : Faites sauter les crêpes !

Samedi 3 à 9h : 4e opération anti chenilles processionnaires

Samedi 3 à 20h30 : Soirée comique avec Marc GELAS, salle des fêtes des Haies organisée par l'Association Culturelle

Mercredi 7 de 14h à 16h : permanence SOLIHA d'aide aux travaux à la mairie à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la Mairie à Condrieu). Gratuit et sans RV

Vacances scolaires du vendredi 9/02 soir au lundi 26/02 matin

Mardi 13 : Mardi gras (après les crêpes, les bugnes...)

Mercredi 28 : fermeture de la chasse

MARS

Dimanche 4 : Matinée moules-frites organisée par l'ASQV FOOT au Fautre

Mercredi 7 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux à la mairie d'Echalas. Gratuit et sans RV

Vendredi 9 après-midi : Carnaval organisé par le Sou des Ecoles

Samedi 10 : Ouverture de la pêche

Dimanche 11 à 12h : Choucroute organisée par l'Association Les Haies en Fleurs

Tous les Mardi de 14h à 18h : Belotte organisée par l'association des Fleurs à la salle des fêtes (inscription sur place)

ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.



Rejoignez-nous sur
facebook

ACTUALITES

REPAS DES AINES

Le traditionnel repas, organisé par le CCAS, s'est déroulé dimanche 21 janvier, dans la salle Pierre BRET. Dégustation d'un repas raffiné et copieux préparé par le traiteur 4S, accompagné d'un divertissement assuré avec le musicien et chanteur Noël GARDIER. Ambiance chaleureuse, danse et bonne humeur étaient au rendez-vous avec la chorégraphie du Conseil, la venue de Lucien pour l'occasion et Hervé CAPUANO à l'accordéon. Ceux qui ne pouvaient être présents ont reçu un colis, distribué par les membres du CCAS.

BULLETIN MUNICIPAL

Un grand merci à tous ceux qui ont collaboré grâce à leurs articles et photos à la réalisation du bulletin annuel de la commune.
Si jamais vous ne l'avez pas eu dans votre boîte aux lettres, vous pouvez le retirer à la mairie.

INSCRIPTION RENTREE 2018 ECOLE DES HAIES

Afin d'avoir une vision plus précise de l'effectif des élèves pour la rentrée 2018, Mme GARDETTE, directrice de l'école, souhaite que toutes les personnes susceptibles d'inscrire leur enfant dans l'école du village en septembre 2018 la contactent rapidement au 04/74/87/86/07.
Merci de communiquer cette information auprès de vos voisins, amis, familles...

CHASSE AUX OEUFS

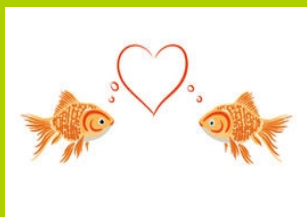
Réservez votre matinée du **samedi 31 mars** pour la 4e édition de la chasse aux oeufs organisée par la Municipalité et la Bibliothèque.
+ d'infos à venir.



ENVIRONNEMENT

ETANG

La pêche est interdite à l'étang communal jusqu'à mi mars, ceci afin de permettre aux poissons de se reproduire.



ACCA

Fermeture de la chasse le 28/02/2018.

Les tirs sont autorisés pour :

- Les corbeaux, corneilles, étourneaux, geais, pies jusqu'au 26/02/2018 à poste fixe
- Les pigeons et grives jusqu'au 10/02/2018
- Les bécasses, tourterelles, jusqu'au 20/02/2018

Les battues aux renards se dérouleront jusqu'à fin février.

Merci de rendre les carnets de prélèvements rapidement nous devons envoyer la synthèse des prélèvements début février. Les retardataires devront payer l'amende prévue au règlement intérieur.

La mortalité est comptabilisée hors période de chasse, merci d'avertir le président (Christian JAMET) lorsqu'un animal se fait tuer sur la route ou lors de travaux agricoles.

GESTION DES DECHETS : TRIONS MIEUX



Pour commencer, un chiffre résume la production d'ordures ménagères en 2016 au niveau de la CCRC : **211 kg par an et par habitant (moyenne nationale 250 kg)**.

Cependant la part des ordures ménagères dans le budget du service d'élimination des déchets de la CCRC était de 74%.

Il est donc nécessaire de diminuer la quantité d'ordures ménagères en **TRIAN**t mieux.

Trier, c'est économiser ! En moyenne en France, une tonne d'ordures ménagères coûte 171€ à collecter et traiter. Une tonne de verre coûte seulement 40€. Or il reste encore près de 10kg de verre par habitant dans les ordures chaque année...

LES HAIES et le tri : Les Haies se situait dans la moyenne de la CCRC pour le verre, dans la moyenne pour les journaux/magazines et au-dessous de la moyenne pour les emballages.

26% des foyers des Haies sont équipés d'un composteur contre 14% des foyers de la CCRC.

La fréquentation de la déchetterie d'Ampuis et des déchetteries mobiles par les habitants des Haies est restée faible.

Sans tri, pas de recyclage ! **50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières !**

Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles. Le tri sélectif permet également de réduire les dépenses pour les collectivités. Vos déchets peuvent être valorisés s'ils sont déposés à l'endroit approprié (bennes à verres, journaux, emballages, textiles, aux points d'apport volontaires situés près du cimetière, à la Croix Régis, au Pilon).

Si vous le pouvez, n'oubliez pas de transformer en compost tout ce qui peut l'être ! Votre jardin vous en sera reconnaissant. Vous pouvez demander un composteur à VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Tél 04.74.78.32.10)

Plus d'info pour savoir comment trier vos déchets, papiers, verre, aluminium, brique, plastique ?

Cliquez sur www.consignesdetri.fr

OPERATION ANTI CHENILLES

Rendez-vous le samedi 3 février à 9 h devant la mairie.

Comme vous avez pu le constater les chenilles processionnaires sont de retour et en grand nombre cette année encore sur nos pins.

La mairie facilite cette initiative à l'origine de quelques particuliers.

Sont donc invités à se faire connaître en mairie : Toutes les personnes de bonne volonté qui veulent participer à cette matinée du **3 février**. Plus nous serons nombreux, et plus le nombre de cocons détruits sera important. Ceux qui ont le matériel nécessaire pour couper les branches l'apporteront et pour les autres, des gants et un vêtement de protection suffiront.



LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires se sont confectionnées un beau cocon dans votre pin ? Il est temps de l'enlever sinon, au printemps, mesdemoiselles en sortiront en dansant la chenille... et iront s'enterrer dans le jardin. Mais entre temps, elles auront peut-être provoqué quelques dégâts... La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit. Le papillon qui est la forme « adulte » de la chenille, éclot durant l'été entre juin et septembre. La femelle papillon recherche un pin et dans une moindre mesure un cèdre pour y pondre ses oeufs. Les larves forment un cocon pour passer l'hiver et se nourrissent des épinettes ce qui affaiblit les arbres. A la fin du printemps, les chenilles quittent le nid pour s'enterrer dans le sol et entamer leur métamorphose en papillon. Si votre voisin ne fait rien contre ces chenilles, elles seront présentes dans vos pins l'année suivante. Les propriétaires et locataires sont invités à procéder à l'**élimination mécanique des cocons avant le printemps**, qui doivent être ensuite incinérés. Pour cela, il convient d'être prudent et de se munir d'un masque et de gants et de toutes les **protections** possibles, car les poils très urticants peuvent voler.

Les seuls prédateurs courageux sont la mésange, le coucou ou la huppe fasciée.

Si votre animal (chat ou chien) entre en contact, cherchant par exemple à attraper une de ces chenilles, cela se transforme en urgence vétérinaire. Il n'y a pas une seconde à perdre pour le conduire en consultation.